

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent trente-deuxième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 16 mars 2020 à 12 h par visioconférence ainsi qu'au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 21 AVRIL 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X (Visio)		HASTIR, François-Michel Étudiant	X (Visio)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X (Visio)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (Visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (Visio)	
HARRISSON, Denis Recteur	X				
Personnes convoquées	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
B. DE GROSOBOIS, Sylvie Vice-rectrice au dév. du campus de Saint-Jérôme	X (Visio)		-		
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X (Visio)		-		
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X		AUGER, Mireille	X (Visio)	
*Absence motivée.					

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 07.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent trente et unième (3 février 2020) réunion

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

3.- Révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

4.- Acquisition d'une solution de gestion des activités de simulation haute-fidélité en sciences infirmières

5.- Approbation du *Memorandum of Understanding* entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Manipal University Jaipur – MUJ (Inde)

- 6.- Engagement d'une commis ou d'un commis à la réservation et à l'attribution des locaux au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau
- 7.- Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau
- 8.- Engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur aux approvisionnements au Service des finances au campus de Gatineau
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Prochaine réunion (21 avril 2020)
- 11.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal :**

2.1 **Procès-verbal de la quatre cent trente et unième (3 février 2020) réunion**

2.1.1. **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent trente et unième réunion (3 février 2020), et ce, sans modification.

2.1.2. **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent trentième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais**

Le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants*. (adopté le 23 février 1993) vise à fixer le montant des frais et des pénalités chargés aux étudiants, les responsabilités respectives de chacun et les modalités de perception desdits frais.

Le 23 avril 2019, le conseil d'administration de l'UQO adoptait les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux faisant l'objet d'une dérèglementation pour les trimestres d'automne 2019, d'hiver 2020 et d'été 2020.

L'article 4.1 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* prévoit que ces tarifs seront révisés annuellement. Comme les autres universités du Québec en région, les forfaitaires dérèglementés du 1^{er} cycle pour l'année 2020-2021 ont été déterminés comme suit : montant du forfaitaire de l'année 2019-2020 auquel s'ajoute une indexation équivalente à la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec (3,1 %). La même méthode a été appliquée pour les programmes du deuxième cycle assujettis à la dérèglementation soit ceux qui ne font pas partie d'une formation orientée vers la recherche, conformément aux critères établis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

En somme, il est proposé de modifier les tarifs ainsi :

Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux assujettis à la dérèglementation du MEES sont établis en majorant le tarif établi par le MEES de 10 %. Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux faisant l'objet d'une dérèglementation sont les suivants pour les trimestres d'automne 2020, d'hiver 2021 et d'été 2021 :

<i>Cycle</i>	<i>Type de famille</i>	<i>Forfaitaire</i>
1 ^{er}	Familles à pondération lourde	581,31 \$
1 ^{er}	Familles à pondération légère	511,27 \$

Ces tarifs seront révisés annuellement par le comité exécutif.

Les frais pour versement en retard sont de 25 \$.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CX-1987 concernant la révision des tarifs prévus à l'article 4.1 du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Acquisition d'une solution de gestion des activités de simulation hautefidélité en sciences infirmières**

En 2010, l'UQO inaugurerait son Campus de Saint-Jérôme.

En 2019, l'UQO a démarré un projet de réaménagement complet de ses laboratoires en sciences infirmières au Campus de Saint-Jérôme, tout ceci afin de se conformer aux normes actuelles en simulation clinique hautefidélité (SCHF) et de remplir les exigences dues aux changements législatifs concernant les programmes d'infirmières praticiennes spécialisées (IPS) notamment au niveau de la certification des IPS qui relève dorénavant des universités et de l'administration des examens pratiques (simulations cliniques évaluatives en pratique infirmière avancée [SCEPIA]) qui doivent être enregistrés.

Conformément à l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* ainsi qu'à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*, l'Approvisionnement du Service des finances a lancé, le 20 décembre 2019, un avis d'intention public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour recevoir des propositions de la part des entreprises intéressées.

À la suite de la publication de cet avis d'intention qui se terminait le 13 janvier 2020, aucune entreprise de s'est manifestée.

L'adjudication du contrat étant basée sur une soumission totale de 133 000 \$ US (environ 177 715 \$ canadiens) proposée par la compagnie «Laerdal Medical Canada Ltd», la recommandation est d'octroyer le contrat à celle-ci.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CX-1988 concernant l'acquisition d'une solution de gestion des activités de simulation hautefidélité en sciences infirmières; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Approbaton du Memorandum of Understanding entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Manipal University Jaipur – MUJ (Inde)**

La Manipal University Jaipur (MUJ) est située dans la ville de Jaipur dans l'état du Rajasthan en Inde. Créée en 2011, la MUJ est une université multidisciplinaire qui offre les trois cycles universitaires dans divers champs d'études comme l'ingénierie, les arts, les sciences humaines, le commerce ou bien les sciences et technologies de l'information. Elle compte plus de 5 000 étudiants et plus de 400 membres du corps professoral, dont un grand nombre sont titulaires d'un doctorat.

Des professeurs de la MUJ et de l'UQO ont établi plusieurs collaborations de recherche en microélectronique, portant spécifiquement sur la technologie de détection automatique par des microsystèmes intelligents.

Le *Memorandum of Understanding* permettra le développement de projets spécifiques entre les deux partenaires, autant sur le plan de la recherche que celui de l'enseignement, se concrétisera par le développement de recherches conjointes, des séjours de recherche, des codirections de mémoire ou de thèse, des publications et des manifestations scientifiques communes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CX-1989 concernant l'approbation du *Memorandum of Understanding* entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et la Manipal University Jaipur – MUJ (Inde); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Engagement d'une commis ou d'un commis à la réservation et à l'attribution des locaux au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau**

Suite à la création (résolution : 418-CA-6415) du poste d'une commis ou d'un commis à la réservation et à l'attribution des locaux au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Caroline Germain à titre de commis à la réservation et à l'attribution des locaux au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CX-1990 concernant l'engagement d'une commis à la réservation et à l'attribution des locaux au Service des terrains et bâtiments au campus de Gatineau (**Caroline Germain**); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Engagement d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste d'une agente ou d'un agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Isabelle Desjardins à titre d'agente de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CX-1991 concernant l'engagement d'une agente de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire au campus de Gatineau (**Isabelle Desjardins**); laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- **Engagement d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur aux approvisionnements au Service des finances au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur aux approvisionnements au Service des finances au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Alexandra Quinn, à titre de coordonnatrice aux approvisionnements au Service des finances au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 432-CX-1992 concernant l'engagement d'une coordonnatrice aux approvisionnements au Service des finances au campus de Gatineau (**Alexandra Quinn**); laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- **Période d'information et questions**

Le recteur informe les membres des efforts déployés par l'UQO pour se conformer aux mesures et recommandations gouvernementales émises quotidiennement pour freiner la progression de la COVID-19. Il rappelle que l'Université est notamment fermée jusqu'au 27 mars inclusivement, mais que les services essentiels sont toutefois maintenus.

Un plan de communication est en préparation et permettra d'informer et de rassurer au jour le jour la communauté universitaire, tant les gestionnaires, que les étudiants, les

professeurs et les employés, quant aux questionnements engendrés par une telle situation d'urgence ainsi que sur les scénarios à prévoir pour la poursuite des activités universitaires.

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le mardi 21 avril 2020 à 12 h.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 31.

Original signé par :

André J. Roy, secrétaire d'assemblée